

# Conseils pour votre retour à domicile

## Suivi bébé en période de confinement - Covid-19

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre retour à domicile, nous vous proposons quelques **conseils de sortie** pour réaliser le suivi de votre bébé en **période de confinement**.

➔ Suivi de votre bébé :

- La pesée est recommandée une fois par semaine dans l'idéal ou à défaut à 15 jours
- Examen médical recommandé à 15 jours dans l'idéal ou à défaut à 3 semaines - 1 mois
- Appliquez les consignes gouvernementales. **Le port du masque est interdit chez le bébé**
- La PMI de votre secteur (N° noté dans le carnet de santé) est joignable par téléphone
- Votre sage-femme libérale est joignable par téléphone et peut selon secteur se déplacer à domicile. Appelez la avant la sortie
- Votre médecin traitant ou votre pédiatre va faire le suivi médical. Appelez-le avant la sortie
  - ❖ Les recommandations évoluent jour après jour.
  - ❖ Certains cabinets vont peut-être se consacrer aux urgences.
  - ❖ Beaucoup font de la téléconsultation en plus des visites obligatoires.

### QUE FAIRE EN CAS DE PROBLEME ?

- **En cas d'urgence** (fièvre, pâleur, refus de boire, geignements, perte de poids, vomissements ne s'arrêtant pas...), **votre bébé doit toujours être examiné.**  
Le confinement n'interdit pas les trajets vers un médecin ou les urgences dans ce cas.
- **Une pesée est nécessaire si** : votre bébé a peu d'urines, peu de selles, des tétées trop espacées, s'il dort « trop » ou « pas assez ».
- **En cas d'épuisement de votre part ou de votre entourage**, surtout en cette période de stress majeur, **APPELEZ UN PROFESSIONNEL**, au moins par téléphone.

## "Prenez soin de vous et de vos proches"

L'équipe médicale et soignante de la maternité